

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 septembre 2020

Présents : M. Alain DOSSO, M. Rémi FOULON, M. Eric MAITROT, M. Evert ARRIVE, Mme Valérie BAILLEUX RAMEAUX, M. Rémy DOSSO, M. Didier RAIMBERT, Mme Nadine RAIMBERT et M. Grégoire VENTURI.

Absents / excusés : Mme Amélie FEUVRIER donne pouvoir à Mme Valérie BAILLEUX RAMEAUX, M. Romaric FOULON donne pouvoir à M. Rémi FOULON

Secrétaire de séance : M. Eric MAITROT est nommé secrétaire de séance.

Désignation des délégués SEQUANA (GEMAPI et EPAGE) :

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que suite à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, il convenait de désigner, pour le 20 août, les délégués appelés à siéger au titre de la compétence GEMAPI, faute de quoi le Maire et le 1^{er} adjoint seraient désignés. Dans un mail du 17 septembre de l'EPAGE SEQUANA, il était demandé la possibilité de nommer les mêmes délégués pour l'animation que ceux qui ont été nommés pour la GEMAPI, afin de simplifier les démarches des réunions.

Le Conseil municipal, après délibération, désigne Monsieur Rémi FOULON, Premier Adjoint, délégué titulaire et M Alain DOSSO, Maire, délégué suppléant, pour les compétences GEMAPI et animation.

Le Maire donne le compte rendu de la réunion du 15 septembre. M. Philippe VINCENT est élu président, M. Dominique BAYEN est élu premier vice-président, M. Thierry AUBRY est élu second vice-président.

Renouvellement des membres des commissions de contrôle des listes électorales :

M Alain DOSSO, informe les Conseillers Municipaux que suite aux élections municipales, les membres des commissions de contrôles des listes électorales doivent être changés ou renouvelés dans leurs fonctions s'ils sont toujours volontaires pour les délégués de l'administration et les délégués du tribunal judiciaire.

Le conseil municipal approuve la désignation de Mme Nadine RAIMBERT qui s'est portée volontaire en tant que membre du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de renouveler Madame Sophie MAITROT (déjà déléguée dans l'ancienne commission) comme déléguée du Préfet et nommer 3 personnes, résidentes sur la commune en journée, à savoir Madame Céline ESPRIT, Madame Nadège PERRIN et Monsieur Patrice FOURNIER, parmi lesquels le Tribunal de Grande Instance choisira le délégué appelé à siéger au sein de la nouvelle commission.

Acquisition du terrain de M Jean DUREZ :

Par délibération du 28 août 2019, le conseil municipal avait décidé, à l'unanimité, d'accepter le don à la commune de M Durez, résidant aux Sables d'Olonne, d'un terrain situé sur le parcellaire 357 G176 d'une surface de 396 m² pour l'euro symbolique.

Le Notaire nous a adressé la 28 août dernier un mail dans lequel il nous informe des faits suivants :

- M Jean Durez a hérité de la parcelle au décès de son père, or cette parcelle ne figure pas sur l'acte de succession.

- Pour que M Jean Durez puisse vendre cette parcelle, il faut d'abord établir une attestation notariée afin d'en constater la transmission à son profit. Les frais de cet acte sont de l'ordre de 650 euros, que M Jean Durez ne souhaite pas régler.
- Si la commune est disposée à acquérir la parcelle à un prix égal ou supérieur à 650 euros, cela couvrirait les frais de M Jean Durez et permettrait de débloquer la situation.
- A ce prix, viendraient s'ajouter les frais d'acquisition de l'ordre de 200 euros à la charge de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, demande de vérifier le nom du propriétaire sur le cadastre et décide à l'unanimité de prendre en charge les frais d'acte de transmission pour un montant d'environ 650 euros auxquels il conviendra d'ajouter les frais d'acquisition de l'ordre de 200 euros et autorise le Maire à signer tous documents s'afférent à la présente délibération.

Affouages 2020/2021 :

Le président de la commission des bois rappelle que les affouages seront dans la continuité de l'année précédente afin de terminer la parcelle 47.

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes, après partage, sous la responsabilité de 5 bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le conseil municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L241-16 du code forestier.

Les membres de la commission des bois sont ainsi nommés : Eric MAITROT– Rémy DOSSO – Romaric FOULON – Nadine RAIMBERT – Grégoire VENTURI

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement des coupes délivrées ci-dessus.

Le conseil municipal,

Fixe le volume maximal des portions à 30 stères ;

Arrête le règlement d'affouage joint à la présente délibération dans les mêmes termes que celui de l'année précédente ;

Fixe les dates d'inscriptions en Mairie du mardi 29 septembre au mardi 13 octobre 2020 (papier à distribuer aux habitants) ;

Fixe le prix du stère à 3 euros et à 5 euros le prix de houppiers ;

Fixe les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant, en dehors des périodes pluvieuses :

- Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2021
- Vidange du taillis et des petites futaies : 15/09/2021
- Façonnage et vidanges des houppiers : NC 2021

Bois façonnés :

Le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux le devis établi pour l'exploitation en bois façonnés des parcelles 59 & 62 (exploitation sanitaire).

- | | |
|--|----------------|
| - Assistance technique de l'ONF : 120 m3 à 3 euros : | 360 euros HT |
| - Cubage et classement des bois au soin de l'ONF : 120 m3 à 2.50 euros | 300 euros HT |
| - Abattage-façonnage de grumes : 120 m3 à 12 euros | 1 440 euros HT |
| - Débardage : 120 m3 à 11 euros | 1 320 euros HT |
| - Transport vers place de dépôt : 4 h à 105 euros | 420 euros HT |

Coût d'exploitation + gestion

3 840 euros HT

Les recettes estimées brutes sont de 9 060 euros soit un reste après déduction des frais d'exploitation, d'assistance et financiers (1%) de 5 130 euros HT.

Après délibération, le conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, le devis tels que chiffré par l'ONF. Une réflexion sera à porter dorénavant sur le choix de l'exploitation (bois façonnés ou sur pieds) au regard des frais engagés.

Vente de bois :

Le Maire informe de la vente de la parcelle 01 à Sarl Penning Merrains pour un montant de 45 800 euros HT (volume estimé à 440m³). Le Président de la commission des bois fait remarquer qu'elle a été très bien vendue.

Bois ilots d'avenir :

La Bourgogne-Franche-Comté dans le but de soutenir en priorité les initiatives innovantes d'anticipation et d'adaptation au changement climatique a décidé d'adopter le nouveau règlement d'intervention suivant : « mise en place d'ilots d'avenir ». Ce règlement d'intervention permettra d'accompagner l'installation de plantation-test d'essences ou provenances nouvelles sur de petites surfaces, afin de constituer un réseau régional de placettes de référence, lui-même inséré au sein du réseau national ESPERENSE porté par l'ONF.

Les dépenses suivantes seront éligibles à subvention, représentant 80% maximum, plafonnées à 14 000€/an.

- Préparation du terrain et sol
- Matérialisation et maintien de la fonctionnalité de cloisonnements sylvicoles ou d'exploitation,
- Premier dégagement de plants,
- Regarnis en cas de mortalité supérieure à 25% des plants dans la première année
- Protection contre le gibier (fourniture et pose), utilisation de TRICO (répulsif chimique)
- Assistante technique dans la limite de 10% du montant HT des investissements matériels.

La surface d'ilot d'avenir devra être comprise entre 0.5 et 1 ha. Au sein d'un ilot, les plants doivent être de la même unité génétique. La densité de plantation doit être d'au moins 1 000 plants par hectare.

Une convention sera établie définissant l'ensemble des accords relatifs scientifique de l'ilot et au transfert des résultats de l'expérimentation, sur une durée minimale de 20 ans.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'inscrire la commune à ce projet et de localiser l'étude sur la parcelle 39. Le conseil municipal souhaite que cette parcelle soit clôturée (voir avec la fédération de chasse), avoir un chiffrage pour budgéter cette réalisation en 2021 et demande quel traitement pourra être apporté aux mélèzes viables sur la plantation ?

Bois Etat d'assiette 2021 :

Le Maire communique aux conseillers municipaux la proposition d'inscription des coupes pour l'exercice 2021 de l'ONF, à savoir :

Coupes réglées :

Parcelle 11	12,57 ha	Parcelle 43	4,56 ha
Parcelle 44	5,96 ha	Parcelle 49a	4,86 ha
Parcelle 42	5,97 ha	Parcelle 15	13,34 ha
Parcelle 4u	13,24 ha		

Le conseil municipal demande à la commission des bois de se réunir afin de proposer aux conseillers municipaux, lors de la prochaine réunion,

Bois travaux 2021 :

Le conseil municipal demande à la commission des bois de proposer, lors de la prochaine réunion, les travaux à budgéter en 2021, savoir :

Parcelle 45 (second passage) :	dépenses :	4 910 euros	subvention :	1 967 euros
Parcelle 46 (second passage) :	dépenses :	1 720 euros	subvention :	688 euros
Parcelle 01 (second passage) :	dépenses :	9 706 euros	subvention :	3 822 euros
Parcelle 49 (troisième passage) :	dépenses :	4 864 euros	subvention :	1 920 euros
Chemin neuf (entretien) :	dépenses :	630 euros		
Parcelle 15 (élagage au lamier) :	dépenses :	570 euros		

Broyage route de vanvey (report)

Sécurisation des routes : environ 10 à 15 arbres secs et dangereux à faire couper par un bûcheron

Sivom : travaux de voirie 2021 :

Le Président de la commission des chemins présente aux conseillers municipaux le chiffrage établi par la société IDEGEO concernant les travaux de voirie portant sur la continuité entre les deux virages situés CR n° 202 dite des Commelles.

Le Président précise que ces travaux seront subventionnés à hauteur de 50% jusqu'à 20 000 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, décide de réaliser les travaux dont la compétence a été donnée au SIVOM de Montigny-sur-Aube. Il est demandé à la commission des chemins de veiller à la réalisation des travaux si ceux-ci se font et d'en contrôler les linéaires, il semble qu'ils soient supérieures à la réalité du terrain.

Le conseil municipal demande à la commission de se réunir afin de rapporter lors de prochaines réunions du conseil les travaux à projeter et les débordements constatés par les exploitants riverains des voies rurales.

M Didier RAIMBERT donne le compte rendu de la réunion de SIVOM qui s'est tenu le 31 août 2021, il fait partie de la commission voirie et M Alain DOSSO, vice-président en charge de la commission finances.

CCPC :

Le Maire présente le rapport annuel sur les prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets, destiné notamment à l'information des usagers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne acte à la présentation qui lui a été faite.

Groupama :

Le Maire et le premier adjoint ont reçu Mme Durand Badet, chargée de clientèle collectivités au sein de Groupama.

Ils ont réajusté les contrats par rapport notamment aux travaux réalisés à la salle communale, à savoir suppression de la grange détruite, assurances de la nouvelle construction.

Ils ont été sensibilisés sur la protection des biens de la commune par la présence d'extincteurs adaptés aux besoins.

Ils font également une présentation de PREDICT, un service gratuit pour anticiper et gérer les risques hydrométéorologiques.

Après délibération, le conseil municipal accepte les avenants et autorise le Maire à signer tous les actes s'y rapportant.

Le conseil municipal demande à la commission des bâtiments et urbanisme de présenter lors de la prochaine réunion une situation sur la conformité des extincteurs (capacité des besoins, localisation,...).

Siceco :

Le Maire donne lecture d'un courrier du SICECO portant sur les travaux d'isolation des combles perdus des bâtiments publics.

Après délibération, le conseil municipal, décide de s'inscrire dans ce programme et autorise le Maire à compléter le questionnaire de recensement disponible sur le site du SICECO.

Travaux de la salle :

Le Maire présente aux conseillers municipaux un avenant de moins-values de la SARL Girardet, lot maçonnerie.

Après délibération, le conseil municipal, accepte le devis de la SARL Girardet s'établissant à – 9 976,10 euros HT.

Le Maire fait un état récapitulatif du marché de réhabilitation de l'extension de la salle communale.

Plan de financement prévu (réunion du 29 juin 2018) :

- Montant des travaux (appel d'offres) :	219 838,25 euros HT
- Montant des frais architectes et d'études :	27 254,91 euros HT

	247 093,16 euros HT
- Montant des subventions attendues :	186 370,18 euros HT (75,42%)

Autofinancement :	60 722,98 euros HT

Travaux réalisés et facturés :

- Montant du marché initial :	247 254,91 euros HT
- Avenant plus et moins-values :	185,00 euros HT

Marché + avenants	247 439,91 euros HT

Décharge communale :

Le maire informe les conseillers municipaux que la décharge aurait besoin d'être nivelée et fermée pour ne pas être considérée comme une décharge ouverte.

Le conseil municipal demande que soit réalisé un devis pour le nivellement de la décharge et de mettre à l'étude sa fermeture (chaîne, barrière,...).

Achat de chaises et de tables :

La Présidente de la commission des fêtes présente un devis pour l'acquisition de chaises et de tables.

Après délibération, le conseil municipal décide l'achat de 54 chaises non assemblable de coloris acajou d'un montant unitaire de 22,98 euros HT et de 10 tables pliantes « vendée » de coloris hêtre naturel d'un montant unitaire de 135,71 euros HT soit un budget total de 2 598,02 euros HT.

DM :

Le Maire informe les conseillers municipaux que lors de l'élaboration des budgets primitifs 2020 il avait été budgété le déblocage partiel des lignes de trésorerie et qu'en conséquence du retard des travaux et par conséquent de l'obtention de subventions il a été nécessaire de les débloquer les prêts en totalité.

En conséquence, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de prendre une délibération modificative constatant le déblocage de la totalité des lignes de crédit remboursables fin octobre 2020 et inscrivant les crédits nécessaires à l'article 1641 en recettes et dépenses pour un montant de + 65 200 € .

Point sur les commissions :

- Bâtiment / urbanisme : réunion de la commission à prévoir (point à voir : agencement du parking, protection des bâtiments – extincteurs – fermeture de la décharge).
- Commission fêtes et cérémonie : Mme Nadine RAIMBERT pose la question sur la commémoration du 11 novembre et les fêtes de fin d'année, point à voir la protection des baies vitrées)
- Commission des chemins : réunion de la commission à prévoir.
- Commission des bois : réunion de la commission à prévoir (état d'assiette, travaux 2021)
- Commission employé communal : prévoir le rangement de l'atelier

Questions et informations diverses :

- Distribution de masques :

Le conseil municipal décide de la distribution de 2 masques par foyers lors de la distribution des papiers pour les affouages.

- Etude sur l'éolien :

Le Maire souhaite un référent parmi les conseillers municipaux pour la prise de contact avec les sociétés. Personne ne souhaitant être référent, le conseil municipal décide de ne pas donner suite aux sollicitations des sociétés.

- Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

Le Maire informe les conseillers municipaux que la commune a été reconnue pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des sols du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019. Les personnes sinistrées disposent d'un délai de 10 jours à compter du lendemain de la parution au journal officiel de l'arrêté pour déposer auprès de leur compagnie d'assurances un état estimatif de leurs pertes, s'ils ne l'ont pas déjà fait au préalable.

La séance est levée à 23 h 05